

Le Likès

La Salle - Quimper

Frères des Écoles Chrésiennes

INSCRIPTION EN 6ÈME

- Informations g n rales
- Propositions p dagogiques
- Tarifs



secretariat-college@likes.org



02 98 95 04 86

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'INSCRIPTION

La demande d'inscription, dûment complétée, est à faire pour le **08 avril 2024**, soit en ligne sur notre site internet - www.likes.org – soit en flashant le QR Code ou en complétant le dossier papier.



L'admission se fait sous réserve de l'avis favorable du conseil de classe de l'établissement d'origine.

Les familles sont informées de la décision d'admission **par mail**.

Les élèves - garçons et filles - peuvent être : internes, externes, demi-pensionnaires (à préciser sur le dossier).

LIVRES ET FOURNITURES

Les livres sont prêtés par l'établissement. Les fournitures scolaires restent à la charge des familles.

BOURSES DE COLLÈGE

Tout comme dans l'enseignement public, les élèves, sous certaines conditions de ressources, peuvent bénéficier de Bourses de Collège.

Les informations concernant les dossiers de demande de bourses seront transmises début septembre.

SITUATION DES CLASSES

Les classes sont situées
au Collège Le Likès St-Yves :
19 rue Créac'h Allan
29196 Quimper Cédex



INTERNAT

L'internat accueille les élèves à partir du lundi matin avant les cours. Les internes rejoignent leurs familles le vendredi soir après les cours.

L'internat est assuré en chambre pour tous les élèves. Il fonctionne au lycée Le Likès – Place de la Tourbie.

CAISSE de SOLIDARITÉ

Une caisse de solidarité existe dans l'Etablissement.

D'autre part, des possibilités d'arrangement financier permettent d'alléger la contribution de certaines familles.

TEMPS SCOLAIRE

Un accueil le matin dès 07h40

6^{ème} :

08h10 - 11h50

13h30 - 16h20 ou 17h10

Pas de cours le mercredi matin

5^{ème} - 4^{ème} - 3^{ème} :

08h10 - 11h50

13h30 - 16h20 ou 17h10

Mercredi matin : 08h10 - 11h50

ASSURANCES SCOLAIRES

Tous les élèves sont couverts par une assurance scolaire trajet et extra-scolaire, du jour de la rentrée au dernier jour des vacances d'été, en individuelle accident.

PROPOSITIONS PÉDAGOGIQUES

Enseignement des langues :

- 1^{ère} langue vivante étrangère : *Anglais* - 3h en groupe-classe + 1h d'atelier de pratique et de conversation + 1h de découverte d'autres langues vivantes étrangères : *Allemand - Chinois – Espagnol*.
Choix de la LV2 à effectuer en fin de 6^{ème} pour un apprentissage à partir de la 5^{ème}.
- Filière bilangue *Anglais* 3h + *Allemand* 3h (ouverte à tous. Ce choix sera conservé au long du parcours collège.
- Filière bilangue *Anglais* 3h + *Chinois* 3h (ouverte à tous. Ce choix sera conservé au long du parcours collège.
- Filière bilingue breton pour les élèves issus de cette filière en primaire : Breton + Histoire/Géo et Technologie en Breton

Classes à projet : facultatif - un seul choix possible

➤ Classe à projet artistique et culturel (P.A.C.)

Objectifs : Développer son imaginaire, sa créativité, sa sensibilité artistique ; pratiquer des formes d'expression à visée artistique ; découvrir des œuvres artistiques, des spectacles.

1h dans l'emploi du temps consacrée à une pratique artistique (théâtre, danse, littérature, webradio, patrimoine...)

Un projet de groupe et du travail interdisciplinaire impliquant plusieurs enseignants (Français, Anglais, EPS, Arts...).

➤ Classe « EURÉKA » scientifique et technologique

Objectifs : Découvrir des phénomènes scientifiques du quotidien ; pratiquer une démarche scientifique ; utiliser des outils numériques et concevoir des objets ; décloisonner les matières ; développer des compétences.

1h hebdomadaire autour de projets motivants.

Un projet de groupe et du travail interdisciplinaire impliquant plusieurs enseignants (mathématiques, sciences et technologie).

Accompagnement personnalisé :

Cet accompagnement prend des formes différentes afin de rejoindre chaque élève dans son rythme d'apprentissage et de favoriser sa réussite :

- atelier de pratique en anglais
- dédoublements en sciences
- renforcement en français ou mathématiques
- accompagnement aux devoirs en demi-groupe

Organisation de la semaine pour les élèves de 6^{ème} :

Le collège accueille les élèves de 07h40 à 18h00. Les cours ont lieu : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08h10 à 11h50 et de 13h30 à 16h20.

Les élèves volontaires peuvent demeurer au collège de **16h20 à 17h10** pour effectuer leur travail personnel dans le cadre du dispositif « **Devoirs faits** ».

Le mercredi matin, il n'y a pas de cours obligatoires (en 6^{ème}). Les élèves volontaires se verront proposer **du soutien** (en français et mathématiques), de la **conversation anglaise**, un **atelier informatique**.

Les inscriptions à ces propositions se feront en septembre.

Propositions diverses :

- Des activités (gratuites) sont proposées sur l'heure de midi (futsal, basket, retro-gaming, chorale, relaxation, théâtre, danse, pratique musicale, atelier de lecture, club solidarité...) *Les inscriptions se feront en septembre auprès des professeurs principaux.*
- L'Association Sportive propose des activités sur le temps du déjeuner ou le mercredi. *Les inscriptions se feront en septembre auprès des professeurs d'EPS.*
- Option Basket le mercredi matin à 11h00. Elle peut permettre l'accès à la section sportive en 5^{ème}.

TARIFS 2024/2025

COLLEGE

Nos tarifs couvrent les dépenses non prises en charge par l'Etat et les collectivités ainsi que les frais correspondants à la scolarité de votre enfant. Le régime est choisi pour l'année entière. La facture annuelle est établie fin septembre.

CONTRIBUTION DES FAMILLES

	Montant par mois sur 10 mois
Collège, Segpa, Ulis	59.50 €

DEMI-PENSION (A rajouter à la contribution des familles)

	Montant par mois sur 10 mois
Collège, Segpa, Ulis (4 repas) *	87.50 €

Repas occasionnel : 6.95 €

Compte tenu de l'aide du Conseil Départemental du Finistère, **le coût du déjeuner est plafonné à 2 € pour les collégiens boursiers** demi-pensionnaires et internes, après déduction des bourses.

PENSION (A rajouter à la contribution des familles)

	Montant par mois sur 10 mois
Pension complète * 270 € d'arrhes à l'admission (1)	362.00 €

(1) Cette somme est une avance sur les frais d'internat qui viendra en déduction de la facture de régularisation d'avril.

*** Régularisation de 6 € par repas, remboursée aux familles en fonction de la date de fin de cours anticipée (selon les dates d'exams), pour les demi-pensionnaires et internes présents toute l'année scolaire.**

Pour les familles ayant plusieurs enfants au Likès, les réductions suivantes sont accordées pour la pension et demi-pension : réduction de 10 % pour le 2^{ème} enfant et réduction de 20 % à partir du 3^{ème} enfant.

En cas de départ de l'internat en cours d'année (désistement, changement de régime, exclusion) les arrhes versées ne sont pas remboursées.

Nous proposons deux modes de règlement : soit par prélèvement automatique mensuel (10 échéances du 5 octobre au 5 juillet), soit par chèque (montant annuel réglé en 3 échéances : 5 novembre, 5 février et 5 mai). *Documents remis à l'admission.*

Des contraintes financières ne doivent pas être un frein à l'inscription de votre enfant au Likès. N'hésitez pas à prendre contact avec le Directeur ou l'Econome, si nécessaire.